

**PV de la séance du jeudi 6 avril 2023**

La séance est ouverte à 17h20, 14 personnes présentes en début de séance sur 24.  
Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger et délibérer  
La séance se fait en présence de Monsieur David VERCRUSSE, Agent Comptable.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**I/ Questions financières :**

- Compte financier de l'exercice 2022
- Budget du séjour pédagogique surf pour les élèves de 4ème
- DBM pour info

**II/ Informations diverses :**

⇒ Questions diverses

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour ; ils seront traités dans questions financières.

- ⇒ Bilan financier du séjour ski des 5<sup>èmes</sup>
- ⇒ Convention séjour surf pour les 4<sup>èmes</sup>

**Fonctionnement du Conseil d'Administration :**

**Nomination du secrétariat de séance**

Madame JACQUET-SULPICE, représentante des parents d'élèves, accepte le secrétariat de séance.

**Approbation du PV du CA du 14 février 2023:**

L'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2023 est soumise au vote :

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**Approbation de l'ordre du jour**

L'approbation de l'ordre du jour modifié est soumise au vote :

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## I/Questions financières

### Compte financier de l'exercice 2022

Monsieur VERCRUSSE, agent comptable, ouvre le conseil d'administration en précisant aux membres que ce soir, le compte financier de l'exercice 2022 va leur être présenté.

Il précise que ce compte financier est transmis aux autorités de contrôle, à savoir le Conseil départemental et la Direction de Services Départementaux de l'Education Nationale. Il est contrôlé également par le juge des comptes.

Madame DUPUY, gestionnaire présente maintenant le bilan financier à l'aide d'un diaporama qu'elle projette et commente. (cf. pièce jointe)

Les recettes :

Pour le Service Général :

- Dotation Conseil Départemental du Gers : 65095 €
- Dotation Etat : 82834.71 €
- Dotation FSE : 1 900€

Une grande partie de la dotation du Conseil Départemental sert à l'entretien des locaux, une toute petite partie concerne la pédagogie.

Il existe aussi des subventions spécifiques (exemple : le dispositif ULIS, les sorties patrimoine...)

Nous devons faire apparaître au compte financier la paye des AED, même si le collège ne s'occupe pas de cette paye. Le diaporama mentionne un total de 2,5 AED.

Martial TRONCHON, représentant des élèves demande à quoi correspond ce chiffre ?

Madame DUPUY lui répond qu'il s'agit d'équivalent temps plein : le collège de Vic-Fezensac a une dotation de 2 temps plein et un mi-temps. Cela est réparti en deux mi-temps (Maxime et Jonathan) et deux trois-quart-temps (Laetitia et Cindy).

Les dépenses :

Elles représentent un total de 156 793,08 € pour l'année 2022.

Il ya des reliquats sur les différentes lignes qui se reportent automatiquement sur 2023.

Actions CESCE : achat de matériels pour le PSC1 + printemps de la prévention (tous les niveaux étaient concernés). Reliquat de 891,36 €

TICE : il s'agit de l'informatique. Il y a un reliquat de 16 055 €. Le collège a bénéficié il y a quelques années d'une subvention car il était collège expérimentateur avec une dotation de tablettes pour chaque élève. Cette subvention ne peut être utilisée que pour l'achat de logiciels pédagogiques. Impossible d'acheter du matériel informatique. Ce reliquat se reporte donc sur l'année suivante.

Madame DUPUY précise qu'une demande au Rectorat a été faite pour dé-spécifier cette subvention. La réponse a été négative.

Fonds Social : il sert à aider des familles pour le paiement de la demi-pension ou pour le paiement des séjours pédagogiques. Il y a un gros reliquat : 4 939,79 €. Une commission a eu lieu en janvier 2023, elle a permis d'aider certaines familles à financer le séjour pédagogique ski.

Le service ALO : en 2022, beaucoup moins de dépenses lié au fait qu'il n'y a plus de protocole sanitaire (plus besoin d'acheter du gel hydroalcoolique, du désinfectant...)

En revanche, grosse augmentation de la ligne « timbres » : le prix du timbre augmente d'année et année. Puis, les bulletins sont dorénavant envoyés par la Poste.

Même constat pour le papier dont le prix a augmenté considérablement (+ 34 %). Le collège est un gros consommateur de papier car il n'y a pas de manuels scolaires : les enseignants créent eux-mêmes leurs cours.

Le service SRH (restauration et hébergement).

Une subvention est attribuée pour les produits bio mais l'inflation se ressent sur le prix d'achat des denrées et ce sera certainement plus compliqué en 2023.

Les adultes du collège reviennent manger au self.

Une représentante des parents d'élèves demande si les pompiers reviendront manger comme c'était le cas avant le COVID.

Madame DUPUY lui répond que les pompiers sont venus manger 6 mois environ, mais que le COVID a tout stoppé et qu'ils ont trouvé une autre solution que le collège pour se restaurer.

Les bourses nationales : cette ligne s'autofinance. Les aides attribuées aux familles sont déduites directement des factures de demi-pension. On note une augmentation des taux 3 (taux maximal).

Le fonds de roulement : il s'agit de la réserve du collège. Nous avons fait des prélèvements sur ces fonds de roulement pour les admissions en non-valeur, les remises gracieuses et l'achat d'un robot coupe en cuisine.

Madame DUPUY explique aux membres du Conseil d'Administration qu'une grosse dépense va devoir être faite cette année ou l'année prochaine : jusqu'à présent, les adultes et les élèves demi-pensionnaires 4 jours et les externes pouvaient acheter ponctuellement des tickets à l'unité. Ce système de vente ne sera plus compatible avec le nouveau logiciel OPALE qui devra être utilisé dans tous les établissements d'ici quelques mois. Il faut donc faire l'acquisition d'un logiciel de vente de repas (exemple : TurboSelf). Madame DUPUY est en train de faire les démarches pour demander des devis, mais elle annonce qu'il faudra certainement faire un prélèvement sur les fonds de roulement.

Monsieur VERCUSSE prend maintenant la parole.

Il explique qu'un budget est vivant tout au long de l'année, qu'il n'est pas figé.

Malgré l'inflation, il n'y a pas de déséquilibre, le collège a su gérer son argent. Les dépenses sont bien maîtrisées, il y a une bonne dynamique de gestion.

Avec les réserves sur le fonds de roulement, le collège peut fonctionner 142 jours, ce qui est très bien.

Il reste encore moins de 2 % des recettes de demi-pension à récupérer, ce qui est très peu.

Concernant les contentieux : ils concernent 41 trimestres (cela ne veut pas dire 41 familles).

Il y a un taux de recouvrement de 8 %, ce qui est peu.

La trésorerie est saine, c'est un très bon exercice malgré l'inflation.

Monsieur VERCUSSE regrette cependant que peu de parents utilisent Educonnect pour régler la demi-pension. Il est conscient qu'Educonnect ne fonctionne pas parfaitement mais il précise que ce moyen de paiement est sécurisé, contrairement au règlement par chèque qui peut se perdre dans le cartable.

Monsieur HENON lui répond qu'une information a été mise en page d'accueil de l'ENT.

Madame DUPUY explique qu'un mail a été envoyé à toutes les familles début septembre pour leur expliquer le fonctionnement d'Educonnect et ses avantages.

Monsieur VERCUSSE souhaite revenir sur la subvention versée au collège pour l'achat de logiciels informatiques. Celui-ci explique que cette subvention a été attribuée il y a plus de 4 ans, on peut donc demander une affectation sur une autre ligne. Monsieur VERCUSSE et Madame DUPUY vont faire les démarches.

**Le compte financier de l'exercice 2022 arrêté à 298599.62 €. Est soumis au vote du Conseil d'Administration**

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°22**

**Le résultat de l'exercice 2022, arrêté à la somme de 2495.66 €, est affecté comme suit :**

**Service Général :-5409.44€ soit 54084.28€ de fonds de roulement mobilisable au 31 décembre**

**Service spécial SRH :+7905.10 € soit 48388.60 € de fonds de roulement mobilisable au 31 décembre**

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°21**

**ACTE N°24**

### **Budget du séjour pédagogique surf pour les élèves de 4ème**

Les 4<sup>èmes</sup> partiront en séjour pédagogique surf à Capbreton du 12 au 16 juin 2023.

Les élèves (45) et les accompagnateurs (4) seront hébergés au Lycée Hôtelier de Capbreton.

Dépenses :

- Transport : 1 500 €
- Moniteurs : 2 880 €
- Hébergement : 5 137 €
- Coût total : 9 517,72 €.

Le prix maximal par famille est de 184,24 €. Les familles recevront d'ici quelques jours l'acte d'engagement. La part accompagnateur est prise en charge par le collège.

Madame DUPUY rappelle que le fonds social peut aider des familles si besoin, elle demande si l'association des parents d'élèves peut relayer l'information.

**Le budget du séjour surf pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du 12 au 16 juin 2023 à Capbreton avec un prix maximum de 184,24 € par famille est soumis au vote**

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°20**

### **Convention avec le Lycée Hôtelier de Capbreton**

Madame DUPUY demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signature par le Chef d'Etablissement de la convention avec le Lycée Hôtelier de Capbreton pour l'hébergement des élèves de 4<sup>ème</sup> et les accompagnateurs du séjour pédagogique surf du 12 au 16 juin 2023.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

**ACTE N°23**

## Bilan financier du séjour ski des 5<sup>ème</sup>

Madame DUPUY présente le bilan financier du séjour pédagogique ski des élèves de 5<sup>ème</sup>. Ceux-ci sont partis du 13 au 17 mars 2023 à Arreau. Une dizaine d'élèves ne sont pas partis (pas forcément pour des raisons financières).

Ce séjour a coûté 321.10 € par famille. Il a concerné 62 familles.

Certaines familles vont être remboursées ultérieurement car des aides leur ont été attribuées après le règlement du séjour.

**Le bilan financier du séjour pédagogique ski des 5<sup>èmes</sup> du 13 au 17 mars 2023 avec une participation maximale des familles de 321.10 € est soumis au vote du Conseil d'Administration.**

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACTE N°19**

## **II/Questions diverses**

Une question de Madame RICHARD, représentante des personnels enseignants et professeure d'EPS :

*« Est-ce que la Mairie pourrait envisager des tracés de Badminton dans le gymnase ? Je sais que cela coûte cher (c'est ce qu'il nous a été répondu) mais pourrait-on avoir un devis ?*

*A ma connaissance c'est le seul gymnase du Gers qui n'a pas de tracés. Le badminton fait parti de notre programmation, nous en faisons tous les ans avec toutes les 6èmes et 3èmes pendant 1 cycle entier et tous les mercredis à l'A.S. C'est très contraignant de devoir installer des plots pour délimiter les terrains et les élèves ont des difficultés à visualiser le terrain et ses limites. C'est comme si on mettait des plots pour délimiter la raquette en basket ! »*

Madame NETO, Maire de Vic-Fezensac répond qu'un devis a déjà été demandé auparavant. Le montant de ce devis étant très élevé, la Mairie n'a pas donné suite.

Elle précise que les tracés de badminton ne sont pas une priorité pour la Mairie de Vic-Fezensac. Par exemple, le sol de la salle du COSEC, où les élèves de primaire font EPS, est en très mauvais état, cela fait partie des priorités.

Elle tient à préciser que la Mairie met à disposition du collège le gymnase, un bureau, un local de stockage mais que cela est également à la disposition des clubs de basket et de handball. Elle déplore le manque de partage de la part du collège.

La Mairie est le propriétaire de tous ces locaux, le collège et les diverses associations en sont locataires et doivent partager.

Madame NETO a eu des retours d'incident comme par exemple la disparition des affiches des clubs de basket et de handball.

Madame RICHARD lui répond que c'est elle qui a déplacé ces affiches qui étaient sur le panneau de l'association sportive. Elle précise qu'il y a suffisamment de panneaux au gymnase pour tout le monde, qu'il ya deux panneaux verts qui ne sont pas utilisés.

Madame NETO souhaiterait que le collège range son matériel dans le gymnase afin de laisser de la place aux clubs de basket et de handball.

Madame RICHARD souhaiterait rencontrer les différents partenaires afin de mettre les choses à plat.

Madame DUPUY précise qu'une réunion va être organisée en septembre prochain avec la Mairie, les différents partenaires et le collège afin de planifier l'année scolaire : utilisation des différentes installations avec plages horaires précises.

**La séance se termine à 18h40**

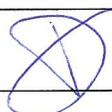
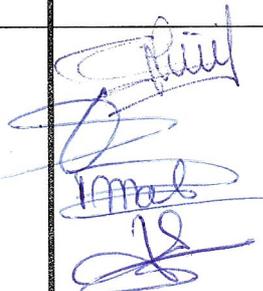
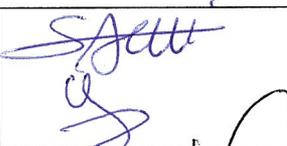
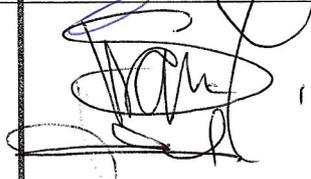
Le secrétariat de séance  
Swany JACQUET-SULPICE

Le Président  
Manuel HENON

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

**CA n°4 du 06/04/2023**

FONCTION	Nom et Prénom	Présent Signature	Absent	Excusé	Observations
Chef d'établissement	<b>HENON Manuel</b>				
Gestionnaire	<b>DUPUY Nathalie</b>				
Conseiller d'Education	<b>MEPHANE Mehtap</b>				
Représentants des Collectivités territoriales	<b>DESENLIS Benoit</b> <b>KSAZ Bernard</b>				
Représentant des Collectivités locales	<b>NETO Barbara</b>				
Personnalités Qualifiées	<b>CHALUMEAU Odette</b>		X	X	
Représentants Elus du Personnel Enseignant	<b>THIRIET Christèle</b> <b>RICHARD Valérie</b> <b>MALBREIL Patricia</b> <b>BELLIER Jennifer</b> - -				
Représentants Elus des Pers. Adm., Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service.	<b>AGELOU Sophie</b> <b>GARCIA Béatrice</b>				
Représentants Elus des Parents d'Elèves	<b>JAQUET Sulpice Swany</b> <b>PANAROTTO Christine</b> - -				
Représentants Elus des Elèves	<b>TRONCHON Martial</b> <b>DUPUY ARIES Roméo</b>				
<b>Total des Membres du C.A.</b>	<b>24</b>				

Le principal

Vic-Fezensac, le 23 mars 2023

Affaire suivie par :  
Manuel HENON  
Principal  
Tél : 05.62.58.67.60  
Mél : 0320033m@ac-toulouse.fr

Le Principal

6 place Zacharie Baqué  
32190 VIC-FEZENSAC

aux membres du Conseil d'Administration

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'Administration se réunira le :

**Judi 6 Avril 2023, à 17 h 15**  
**Salle 22 (2e étage, côté Est).**

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du précédent procès-verbal.

**I/ Questions financières :**

- Compte financier de l'exercice 2022
- Budget du séjour pédagogique surf pour les élèves de 4ème
- DBM pour info

**II/ Informations diverses :**

⇒ Questions diverses

**NB : les questions diverses relevant de la compétence du Conseil d'Administration doivent être déposées au Secrétariat, au plus tard 48 heures avant la date de la réunion.**

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à cette réunion ou à vous faire représenter par un suppléant, dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération.

Le Principal

Manuel HENON